

Programme du 14 juillet



Randonnée, trail et marché des producteurs de pays

Randonnée : la section randonnée de l'ASC vous propose une balade semi-nocturne, gourmande et animée : **vendredi 28 août** départ **19h00**

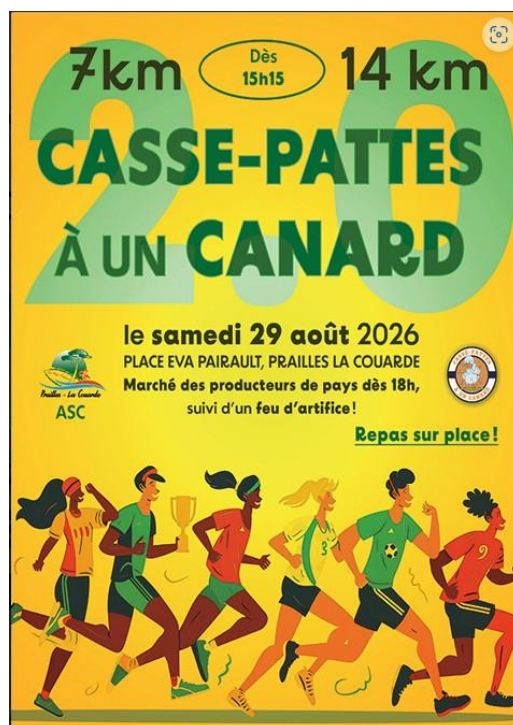
Trail : l'ASC organise la 2ème édition de la course « Les casse-pattes à un canard » **le samedi 29 août 2026**.

Courses de 7 et 14 km dès 15h15

Tarifs 7 km : 16 à 25 ans > 5 € et 26 ans et + > 8 €

Tarifs 14 km : 16 à 25 ans > 10 € et 26 ans et + > 15 €

Inscription :



Marché des Producteurs de Pays organisé par l'ASC avec la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

Lieu : Place Eva Pairault à partir de 18h

Animation : Feu d'artifice à 22h30

Apporter vos couverts

Animation volley-ball

L'Olympique Mellois, club de volley-ball de Melle, vous propose un atelier gratuit, ouvert à tous quel que soit l'âge et le niveau. Rendez-vous dans le parc de la Maison Peleboise les 21 et 28 juillet.



GREEN-VOLLEY

14 h - 17 h, Maison Peleboise

**21 JUILLET
& 28 JUILLET**

Ouvert à **tous les niveaux**, gratuit,
sans inscription !

Animé par l'Olympic Mellois
Annulé en cas de météo extrême (température
>30°, vents violents, orages, pluie soutenue)



Incivilités

Plusieurs incivilités ont été constatées dans les bourgs de Prailles et de La Couarde. Propriétaires de chiens vous êtes priés de **ramasser les déjections** de votre animal par **respect** pour tous les utilisateurs des espaces verts et des trottoirs.



Un geste simple pour
préserver nos espaces verts

Je respecte les espaces verts, les usagers
et les employés communaux.



Votre chien ne peut pas
ramasser, vous oui !



Prévention

En 2025 en Nouvelle-Aquitaine, 171 factrices et facteurs ont été mordus par des chiens dans l'exercice de leur métier.

Merci aux propriétaires de chiens, d'être vigilants pour la sécurité de tous et, en particulier, des livreurs de courrier et de colis.

Quelques conseils :

- Fermez votre portail
- Surélevez vos clôtures
- Vérifiez l'état de la clôture
- N'ouvrez la porte que si votre chien est bien enfermé et ne peut pas sortir
- Vérifiez que votre sonnette et boîte aux lettres ne sont pas accessibles à votre chien

Départ des services civiques

Cela fait 7 mois que **Victorine et Eva**, en Mission de Service Civique Seniors, ont partagé des moments privilégiés avec certains de nos seniors sur la commune. Ce vendredi 12 juin après-midi elles nous ont rassemblés sous le catalpa de la cour de l'école de La Couarde. Elles avaient choisi le **papotage autour des activités d'autrefois** sur notre territoire de Prailles - La Couarde. Ce fut très enrichissant et nous a permis de redécouvrir les métiers d'autrefois, les commerces ou encore les artisans qui travaillaient sur la commune. Ce bel après-midi s'est terminé par la création **d'un arbre à souvenirs** affiché dans la mairie de Prailles.

Merci à elles. Nous attendons avec impatience le futur binôme qui arpentera nos rues et ruelles pour embellir le quotidien de nos aînés.

Elections sénatoriales 2026

Le **5 juin 2026**, le conseil municipal de Prailles-La Couarde s'est réuni pour désigner ses **grands électeurs**. Ces élus, aux côtés des maires, conseillers municipaux, départementaux, régionaux et députés, composeront le collège électoral chargé d'élire **au suffrage universel indirect, 178 sénateurs** (sur un total de 348 sièges). Le Sénat se renouvelle par moitié tous les **trois ans**.

Titulaires :

- M. Jean-Luc Guérain
- Mme Dany Bricou
- M. Yannick Méchin
- M. Pascal Baillier
- M. Grégory Tréffot

Suppléants :

- M. Vincent Palluau
- Mme Caroline Rocher
- M. Nicolas Maurel

Calendrier électoral

- **Dépôt des candidatures** : du 7 au 11 septembre 2026, en préfecture.
- **Scrutin** : dimanche 27 septembre 2026, de 8h30 à 17h00.

Tour Poitou - Charentes

Appel aux bénévoles

Le **mercredi 26 août 2026**, le Tour Poitou-Charentes passe sur notre commune. Il manque encore des signaleurs pour assurer la sécurité de la course et des spectateurs sur le circuit entre **13h00 et 15h00**.

Les signaleurs ont pour mission de réguler le trafic au moment du passage de la course, suivant les consignes communiquées par la direction de la course et les autorités.

Vous êtes **majeur et détenteur d'un permis de conduire valide**, vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie.

Environnement

La commune de Prailles - La Couarde a décidé de conventionner avec Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) pour la création de **"havres de paix"** en faveur de la **loutre d'Europe**. Cet animal est présent sur l'ensemble de la rivière « **le Lambon** ». Les parcelles communales qui jouxtent le cours d'eau seront désormais des lieux de tranquillité pour les loutres, notamment à l'étang de Goux et à la Rivolière.

Ragondins

Les ragondins occasionnent de nombreux dégâts sur les fossés, cours d'eau, mares et cultures. Afin de réguler la population de cette **espèce dite invasive**, la municipalité a délégué le **droit de destruction** à l'**Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Prailles**. Cette dernière ne peut intervenir **que sur l'ancienne commune de Prailles**.

Tout propriétaire terrien peut déléguer ce droit à un détenteur du droit de chasse, qu'il soit collectif (ACCA) ou individuel (chasseur). Se rapprocher des ACCA de Prailles et de La Couarde pour plus d'informations.

Procédure d'enlèvement

Le conseil municipal a décidé de mettre en place une **procédure d'enlèvement des encombrants** (arbres, murs ...) qui obstrueraient les voies communales, les chemins ruraux ainsi que les parcelles communales.

Un **accord amiable** est avant tout proposé pour convenir des modalités de l'enlèvement. Si cela **n'est pas possible**, un courrier de **mise en demeure** sera envoyé au propriétaire de l'encombrant suivi le cas échéant du désencombrement par les agents techniques communaux ou par un prestataire extérieur si c'est nécessaire. Enfin, la **facturation** de la prestation sera envoyée au propriétaire.

La procédure complète est disponible en mairie.

Horaires des permanences des élus

Les **horaires sont modifiés pour les permanences du samedi matin** réalisées par les élus (mairie et/ou adjoints).

Nouveaux horaires : 10h30 -11h30

Vous avez toujours la possibilité de **prendre rendez-vous** avec les élus sur d'autres créneaux. Renseignements et prises de rendez-vous en **mairie**.

Graffeur en herbe

Théo, habitant de notre commune nous a sollicité pour pouvoir exercer sa passion pour le **graffe sur les murs de notre commune**. Nous l'avons autorisé à s'entraîner sur un mur des vestiaires du stade de foot de Prailles.

Un rendez-vous est pris pour une **fresque murale** sur d'autres murs de la commune dans les mois à venir.

Rappel important : les peintures murales, de type graffiti, sont interdites sur la commune mais peuvent être autorisées avec l'accord de la municipalité.

Composteurs

Toujours d'actualité ! Il reste quelques dates pour cet été avant la distribution d'automne.



Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VALORISATION DES BIODÉCHETS
De janvier à août 2026

DISTRIBUTION COMPOSTEURS DANS LES COMMUNES

AVEC INITIATION AU COMPOSTAGE OBLIGATOIRE (30 MIN)

- ✓ Comment recycler ses biodéchets
- ✓ Compostage, les clés de la réussite
- ✓ Comment éviter le gaspillage alimentaire
- ✓ Utiliser son compost au jardin

Offrez une seconde vie à vos biodéchets, compostez-les !

COMPOSTEUR GRATUIT
INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Agenda communal

Mardi 14 juillet : Fête nationale

Programme sur Facebook et Panneau Pocket

Agenda des Associations

Vendredi 25 août : Randonnée semi-nocturne

Départ : 19h00

Samedi 26 août : Trail et Marché des producteurs

Trail : 15h15

Marché des producteurs : 18h

Feu d'artifice : 22h30

Conseils Municipaux

Jeudi 27 aout : 20h

Vendredi 2 octobre : 20h30

Vendredi 6 novembre : 20h30

Vendredi 4 décembre : 20h30

J'allège ma poubelle, je m'équipe !

L'ensemble des distributions est ouvert à tous les habitants du territoire Mellois en Poitou, quelle que soit leur commune de résidence.

• CELLES-SUR-BELLE

12 janvier, 3 et 21 février, 3 et 23 mars, 7 et 27 avril
18 mai, 15, 22 et 30 juin, 9 et 23 juillet, 6 et 20 août
au 1 rue Daniel Archimbaud (ancienne ludothèque bâtiment, vert)

• MELLE

22 et 27 janvier, 10 février, 5 et 17 mars, 2 et 23 avril
5 et 21 mai, 4 et 20 juin, 3, 17 et 31 juillet, 14 et 28 août
au 32 route de Beausoleil

Inscription sur le site melloisenpoitou.fr, par téléphone au 05 49 27 56 79 ou en scannant le QR CODE.

- Votre inscription fera l'objet d'un e-mail de confirmation, vérifiez votre boîte !

